



Panorama : Interdiction de fumer dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : jeudi 19 octobre 2006

interdiction de fumer dans les lieux publics

« Est - ce salubre d'interdire de fumer dans les lieux publics ? » c'est la question que pose Paul Wermus à Claude Evin, député PS, président de la mission d'information sur le tabac et à Marc Blondel, ex patron de FO, membre du bureau international du travail, dans VSD. Une interview croisée où le premier répond « oui » et le second « non ». Marc Blondel déclare « on me déclare hors la loi parce que je suis fumeur. C'est de la coercition. Vous tuez la cohabitation qui existait entre fumeurs et non fumeurs ». Réponse de Claude Evin « il ne s'agit pas de stigmatiser les fumeurs mais de protéger les non fumeurs. Vous ne pouvez pas être insensible à la situation des employés travaillant dans les bars, discothèques et casinos (...) 5000 personnes décèdent tous les ans de tabagisme passif, ce n'est pas un problème de cohabitation mais de santé publique ». Question de MB « sait on combien de gens meurent parce qu'ils ont fumé des joints ou parce qu'ils conduisent comme des sabots ? Quelle est la conséquence de la pollution au dessus de Paris ? et je ne parlerai pas des travailleurs de l'amiante ». CE précise « l'ensemble des victimes du tabac c'est plus de 60 000 personnes par an ». En ce qui concerne la situation des buralistes CE évoque un « problème économique qui nécessite des réponses adaptées » et MB dit « ça va nécessairement augmenter le prix du tabac. Quelle solution nous reste t-il ? les fumoirs ». CE qui affirme que l'installation de fumoirs crée « des disparités entre les établissements » juge que « la meilleure solution c'était l'interdiction totale ». MB évoque alors le risque de « compensation par autre chose comme l'alcool, la coke » et il dit craindre que « l'aspect moral l'emporte » avec « un jour ou l'autre (...) une cotisation supérieure » pour les fumeurs. CE rappelle l'arrêt de la Cour de cassation reconnaissant « la responsabilité de l'employeur qui n'a pas protégé un employé non fumeur », pour souligner que par ailleurs « seule une loi peut interdire totalement de fumer dans les lieux collectifs ». MB juge pour sa part que « les Français, par nature, indisciplinés, prendront plaisir à transgresser l'interdit ». Sur les aménagements demandés par la Confédération nationale des débiteurs de tabac, CE dit que mettre la pression « fait partie du mouvement social » et MB estime « que c'est leur droit ». CE affirme que malgré une baisse des ventes de cigarettes en volume, « le CA des buralistes a augmenté » et MB dit que pour expliquer « les conséquences néfastes du tabagisme » il « aurait fait de l'éducation et pas de l'interdiction ». Conclusion de CE sur les pays européens qui « nous ont devancés » en la matière. Et cette réponse de MB « ce n'est pas parce que les autres pays européens ont adopté ces mesures qu'on doit les imiter ».

« Pour la deuxième journée consécutive, FRANCE SOIR donne la parole aux buralistes et aux cafetiers ». Le journal tient à « relayer aujourd'hui la colère des débiteurs (...) et des cafetiers contraints d'interdire la cigarette dans leur établissement » qui sont « nombreux » à être « exaspérés » par la décision de JF Copé de diminuer la taxe sur les flippers « une mesurette » inapplicable ».

Pour Luc Pierre- Jean, Le Diplomate 17ème « le gouvernement est en décalage. Ils interdisent déjà de fumer dans les lieux publics et maintenant ils s'attaquent aux bars - tabac. Je vais certainement me retrouver à l'avenir avec un bar simple » - Shu An Sheng, Le Brazza 15ème « un bar tabac c'est pour les fumeurs, on vend des cigarettes, c'est normal non ? Maintenant les gens veulent le PMU, la télé mais pas de flippers » - Gouytte Catia, Le Week-eend 17ème « je ne suis pas défavorable à l'interdiction de fumer mais je ne comprends pas qu'on nous impose une loi de façon si autoritaire (...) Je tiens à rappeler que c'est l'Etat qui gère les tabacs en France (...) il faudrait alors simplement modifier les règles de distribution des tabacs. » - Yves Fanconny, Le Diplomate 15ème « le chiffre d'affaire va

baisser, c'est pas grave on travaillera plus (...) c'est pas le tabac qu'il faut chasser comme ça (...) je vois le soir (...) des revendeurs de drogue. C'est ça qu'il faut traquer pas les fumeurs ». - Philippe Peresse, Le Central 17ème « Nous n'avons pas besoin de jeux (...) Ils imposent toujours des mesures inutiles (...) Pour le gouvernement on a l'impression que la sécurité routière et le tabac sont les deux seuls problèmes à régler en France (...) le gouvernement ferait mieux de se préoccuper des problèmes de drogue avec les jeunes ».

Un encart intitulé « Merci France Soir de nous donner la parole » où sont cités 5 propriétaires de bars tabac de province qui ont « eux aussi souhaité pousser leur coup de gueule... ». En encadré, le quotidien suggère « vous aussi vous pouvez témoigner contactez France Soir ».

LE CANARD ENCHAÎNE qui titre « Un gouvernement flippanant » revient sur la décision de JF Copé concernant les flippers et baby foot qui vise à « sauver les cafetiers de la mélancolie et de l'opposition » en atténuant « la perte de recettes provoquées par le décret éradicateur du tabac ». D'après le journal, « cette fulgurante manœuvre de séduction à complètement fait « tilt » chez les patrons de bistrot dont les syndicats maintiennent la manifestation le 6 novembre ».